

FRANSYLVA 26 FEUILLE DROMOISE DE LA FORET PRIVEE



JUILLET 2022

FRANSYLVA 26 – BP 67 - 26302 BOURG DE PEAGE
TEL : 07 49 24 76 49 - (Mercredi de 13 H 30 à 17 heures)
MEL: fransylva26@gmail.com

Page 1	<i>Edito</i>
Page 2	<i>Les assises de la forêt et du bois</i>
Page 3	<i>Elections au CRPF.</i>
Page 4	<i>Projet de partage ONF / CRPF</i>
Page 5	<i>Newletter Forêt de France</i>
Page 6	<i>Sylvo-Trophée du Vercors</i>
Page 7	<i>Les assises de la forêt 07 / 26</i>
Page 8	<i>Vandalisme en forêt</i>
Page 9	<i>les formations CRPF / Fransylva.</i>
Page 10	<i>Les adresses utiles</i>

Propos du Président André Aubanel !

- ❖ Vous aurez remarqué le retard de parution de notre journal trimestriel de juillet !
La période des congés, les changements de dates, l'actualité ... nous ont contraint à reprendre la rédaction déjà dépassée par les événements. Merci de nous en excuser.

L'actualité en juillet, a été marquée par la présence d'une commission Ministérielle sur l'aggravation du risque incendie en forêt dû à l'évolution climatique. Tout le sud de la France est concerné, mais pas au niveau de ce que nous avons prévu !!!

Fransylva 26 a été invité en réunion en Préfecture de la Drôme, afin de donner son avis et ses suggestions sur le département. L'évolution climatique est un constat.

Vue la sensibilité de la végétation, différente du nord au sud, la déprise agricole, l'embroussaillage des « accrus », notre département est classé dans les zones à risques.

Nous avons exposé trois points : que les événements qui ont suivis confirment :

- 1) **L'adaptation politique de prévention et de surveillance nous paraît nécessaire** : par vigie et avion de reconnaissance ; lors d'une période rouge, présence d'hélicoptère de première urgence, la nécessité de création de pistes DFCI et avoir des zones découvertes « coupe-feu ».
- 2) **Une bonne gestion forestière** en développant la volonté de gestion (Plan simple de Gestion, Regroupement), mieux entretenir sa forêt (dépressage, lien avec le pastoralisme, mélange des essences ...)
Revoir la législation sur débroussaillage obligatoire qui pose une question de complication juridique : si le propriétaire de l'habitation n'est pas le propriétaire foncier sur les 200 mètres qui le sépare de la forêt.

- **La concertation entre les organismes administratifs** : vers une décentralisation de la décision vers le département est souhaitée et enfin avoir des moyens aériens plus appropriés,
 - Nous avons noté la qualité des pompiers volontaires qui représentent 80% des effectifs de secours mais ces personnes travaillent dans des entreprises qui comptent aussi sur leur dévouement.
 - La bonne qualité du matériel terrestre dépend du Département.
- ❖ *En complément de ces discussions nous avons pu souligner que la création de petites scieries dans les secteurs qui en sont dépourvus et l'encouragement au métier de bûcheron sont aussi des solutions à une meilleure gestion de nos forêts méditerranéennes.*

Les Assises Nationale de la Forêt et du Bois ont permis de définir une vision forestière immédiate autour de 4 piliers.

1. **Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt**, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique action principale dès 2022, soutien à de nombreux projets de recherche et de développement et d'analyse des données forestières avec notamment le lancement de l'Observatoire de la Forêt qui concernera les forêts de métropole et des Outre-Mer.
2. **Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts** plus résilientes et riches de biodiversité Action principale Entre 2021 et 2030, entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros seront mobilisés en faveur du renouvellement forestier notamment grâce à la poursuite de France Relance, à la prise de relais par France 2030 puis à la mise en place d'un financement pérenne dédié au renouvellement forestier de 100 à 150 millions d'euros chaque année à partir de 2024, mobilisant notamment les outils de la finance carbone. De nouvelles exigences environnementales accompagneront ce soutien au renouvellement des forêt.
3. **Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois**. Action principale plus de 400 millions d'euros nouvellement mobilisés avec France 2030 pour développer une industrie du bois souveraine.
4. **Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières** et pérenniser la dynamique des Assises Action principale Dès 2022, mise en place d'une nouvelle gouvernance inclusive et partagée permettant de pérenniser le dialogue avec tous les acteurs des Assises de la Forêt et du Bois. Le Gouvernement lance également deux types d'expérimentation : des territoires pilotes pour tester de nouvelles formes de dialogue et de concertation autour des enjeux de la politique forestière. **Par ailleurs, une expérimentation d'un réseau d'élus comme interlocuteur entre les acteurs de la filière et les citoyens pour expliquer, comprendre et dialoguer, sera mise en place.**

Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement forestier

En moins de 10 ans, plus d'un milliard d'euros seront déployés pour les opérations de renouvellement forestier.

Le renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers, la reconstitution des peuplements sinistrés par des crises, l'adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique doit devenir une politique publique de long terme. Au vu des nombreux bénéfices de notre forêt, France Relance a permis d'initier un effort majeur en faveur du renouvellement forestier.

Ces opérations englobent la reconstitution des forêts en dépérissement, l'adaptation des peuplements identifiés comme vulnérables au changement climatique et l'amélioration des peuplements pauvres afin qu'ils puissent contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Ces travaux sylvicoles d'ampleur demandent des financements tout aussi importants pour lesquels la Gouvernement a déjà mobilisé le plan France Relance à hauteur de 150 millions d'euros sur deux ans. Grâce à ce soutien, 16 370 hectares ont déjà pu être renouvelés, soit 19,6 millions d'arbres plantés, par plus de 2 840 projets financés à hauteur de 78,5 millions d'euros. France 2030 permet de consolider cet effort. Mais cette opération n'aura d'effet structurant que si elle s'inscrit dans le temps long.

FACILITER L'INSCRIPTION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS DANS LA GESTION DURABLE DE LEURS FORÊTS.

Créé en 2001, le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) comprend 4 volets (acquisition, travaux, contrat et assurance) encourageant une gestion active de la forêt ou encore le respect des documents de gestion durable. Son objectif est de lutter contre le morcellement de la forêt, c'est-à-dire l'abandon de certains espaces forestiers causant notamment des problèmes de sécurité (chutes, effets sur les sols...) ou encore des risques d'incendies.

En ce sens, le Gouvernement s'engage sur le prolongement des mesures fiscales DEFI au-delà de 2022 dans le cadre d'une prochaine loi de finances. Par ailleurs, la télétransmission des documents de gestion durable sera progressivement systématisée afin de simplifier et faciliter l'accès des propriétaires privés forestiers à cette procédure de garantie de gestion durable confiée par le code forestier du Centre national de la propriété forestière.

Compte rendu de la Fédération Nationale de Fransylva.

INFORMATIONS CNPF

Le CNPF renouvelle les conseillers de ses délégations régionales au 1er trimestre 2023.

Ces élections sont très importantes pour la forêt privée puisqu'elles permettent d'élire des représentants des propriétaires forestiers de chaque département au sein des délégations régionales du Centre national de la propriété forestière – l'établissement public en charge du développement de la forêt privée.

Les élections ont lieu tous les 6 ans, et se déroulent en deux temps :

- Les représentants des propriétaires forestiers sont élus par correspondance, au scrutin uninominal à un tour ;
- Les représentants des organisations professionnelles sont élus par les collèges régionaux des organisations les plus représentatives.

Les prochaines élections ont lieu le mardi 7 février et le jeudi 9 mars 2023.

La première étape consiste en la préparation des listes électorales. Le CNPF a préparé un projet de liste électorale départementale, sur la base d'un extrait du fichier cadastral récemment obtenu des services fiscaux, que l'on peut consulter dans les locaux des délégations régionales du CNPF



ELECTION CRPF 2023.

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS : vérifiez que vous figurez bien sur les listes électorales des propriétaires forestiers.

Avant le 10 septembre 2022.

Informations sur cnpf.fr

Projet partagé CRPF/ONF concernant l'adaptation au changement climatique

Des initiatives sylvicoles de type enrichissement, mise en régénération naturelle, irrégularisation, ou reboisement avec des essences originales... ont déjà été mises en œuvre pour tenter d'adapter les peuplements en place face au changement climatique, voire apparaissent a posteriori comme ayant un effet positif sur cette adaptation.

Ces initiatives méritent d'être connues et pourront certainement inspirer d'autres forestiers. C'est à partir de cette réflexion que le CNPF et l'ONF se sont engagés dans un programme de travail en partenariat qui aura pour but en 2022 de créer en Auvergne-Rhône-Alpes un Catalogue des initiatives sylvicoles face aux évolutions climatiques.

Dans le but d'enrichir ce catalogue, si vous connaissez ou avez réalisé des interventions de ce type, nous vous invitons dans ce rapide questionnaire à nous partager vos connaissances, que ce soit un « succès ou un échec ». Vous pourrez éventuellement être recontacté par la suite pour un rapide échange téléphonique complémentaire. Votre participation et le temps à accorder se limiteront à cela. Nous vous remercions de vos retours, dans la mesure du possible.

Suite à cette remontée d'information, toutes les initiatives seront répertoriées afin d'être suivies dans le temps et une partie d'entre-elle bénéficiera en 2022 de mesures de terrain qui seront réalisées par le CNPF et l'ONF. Ces mesures présenteront de manière détaillée les initiatives dans le catalogue qui sera mis à disposition de tous d'ici la fin d'année.

*Explication du nom du projet : pas de notion de vanité de nos actions sylvicoles face aux changements climatiques dans ce clin d'œil au mythe de "Sisyphe", mais plutôt l'évocation, dans le cadre d'une sylviculture adaptative, du besoin de revoir nos diagnostics et la pertinence de nos actions **en permanence** dans cet environnement changeant, comme ce héros condamné à perpétuellement se remettre au travail, en poussant une pierre au sommet d'une montagne, d'où elle finit toujours par retomber.*

Ce projet est initié dans le cadre d'un partenariat CNPF-ONF en lien avec le groupe de travail "Forêt et Changements Climatiques" piloté par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette enquête vise à recenser les parcelles forestières :

- Dans lesquelles ont été mis en œuvre tout acte sylvicole en anticipation ou en adaptation aux changements climatiques,
- Qui présentent un intérêt forestier, de par leur composition, leur structure, leur conduite, face aux évolutions climatiques prédites (cet intérêt peut s'appréhender par comparaison avec les peuplements environnants).

Les initiatives sylvicoles que nous recherchons peuvent ainsi porter sur les thèmes suivants et leurs modalités de mise en œuvre :

- La régénération naturelle,
- Le semis direct,
- Les plantations mélangées,
- L'enrichissement par trouées, bouquets, parquets, dans une régénération naturelle ou dans un peuplement adulte,
- Les éclaircies qui ne suivent pas un itinéraire "classique" (de par leur intensité, durée de rotation, forme & orientation...)
- La gestion des peuplements mélangés (modalités, traitement...)
- Le traitement (Irrégularisation, taille de la "maille" de gestion...)
- Les peuplements d'essences/provenances atypiques (uniquement d'introductions récentes (moins de 10 ans))

Ces initiatives peuvent être récentes comme anciennes, et même si la recherche porte principalement sur des réussites, les échecs les plus illustratifs sont également à recueillir.

- Le travail de recensement des peuplements adultes d'essences atypiques étant déjà mené en forêts privées, et en cours en forêts publiques via l'enquête WebCarto "Essences Atypiques".

Dans un deuxième temps, certaines de ces parcelles pourront être diagnostiquées par le CNPF en forêt privée, après accord du propriétaire et en relation avec le gestionnaire, ou l'ONF en forêt publique (peuplement, dendrométrie, pédologie, biodiversité, état sanitaire, historique sylvicole...) selon un protocole synthétique en cours de construction et intégrer un catalogue.

Ce catalogue aura pour but :

- D'illustrer les pratiques sylvicoles d'adaptation ou d'anticipation des changements climatiques grâce à ces parcelles sur lesquelles un retour d'expérience est déjà possible,
- De définir un état des lieux "0" en cas de suivi dans le temps de certaines de ces parcelles de référence.

Si vous connaissez une ou plusieurs parcelles répondant aux critères énoncés précédemment, vous pouvez nous communiquer les informations via le questionnaire suivant. Pour les professionnels qui auraient de nombreuses parcelles, vous pouvez contacter directement (Adrien BAZIN - CNPF - adrien.bazin@cnpf.fr - 0662235831 ou Médéric AUBRY - ONF - mederic.aubry@onf.fr - 0760682211).

LA NEWSLETTER FRANSYLVA, Outils et méthodologie à destination des syndicats !

Cette newsletter a nombreuses informations et l'abonnement est gratuit pour les adhérents à FRANSYLVA qui ont une adresse mél.

Newsletter Forêts de France

Toute l'actualité forestière par Fransylva.

A transmettre à = Fransylva 26 BP 67 - 26302 BOURG DE PEAGE

OÙ : fransylva26@gmail.com

Je souhaite recevoir cette newsletter mensuelle.

Adresse mél =

NOM, PRENOM =

Je suis adhérent de syndicat Fransylva 26.

Dans quel(s) département(s) se trouve votre forêt. =

DATE ET SIGNATURE.

PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Pour la première fois cette année, le Parc Naturel Régional du Vercors a organisé sur son territoire un concours SylvoTrophée. Soutenu par les départements de la Drôme et de l'Isère, ce concours vise à promouvoir la gestion forestière multifonctionnelle – à savoir en prenant en compte les enjeux économiques, mais aussi environnementaux et sociaux.

La thématique était 'la futaie irrégulière de montagne. **La remise des prix du SylvoTrophée 2022**, s'est déroulée pendant la Fête du Bleu à Saint Laurent en Royans.

Quatre candidats ont présenté des parcelles auprès d'un juré pluridisciplinaire, qui a pu au travers des visites et des échanges, apprécier les démarches de gestion mises en œuvre.

Le premier prix a été remporté par la forêt communale de Vassieux pour ses qualités de Conservation d'une « forêt ancienne »

Un prix spécial a été attribué à la forêt de John ASTIC (forêt à Vassieux) pour l'évolution de cette plantation d'épicéa en « forêt jardinée » et plantation de « feuillus »

La partie économique, emplois et production a été mise en avant lors de la remise des prix.





La filière forêt-bois au cœur de la transition de notre territoire

Avec ses **335 000 hectares de forêts**, la Drôme est le 2e département le plus boisé de la région Auvergne Rhône-Alpes. Comptant **55 % de surface forestière**, près de **2 000 emplois** et un chiffre d'affaires estimé à **250 millions d'euros**, la filière forêt-bois représente un enjeu majeur pour l'aménagement durable de notre territoire et son développement par la création d'emplois très variés et non délocalisables.

Doté de **trois millions d'euros**, le **plan départemental forêt-bois (2018-2022)** va s'achever à la fin de l'année 2022, l'occasion de vous présenter dans cette édition certains éléments de bilan.

Christian MORIN, Conseiller départemental délégué à la filière bois et aux stations nous donne rendez-vous aux 5e Assises Drôme-Ardèche, le vendredi le 7 octobre prochain pour amorcer une réflexion collective sur la transition de cette dynamique filière : un temps d'échanges et de retours d'expériences pour amorcer un virage capital : la nécessaire adaptation de la sylviculture et de la transformation face au défi du changement climatique. Un objectif : en retirer des actions concrètes et adaptées localement, actions que nous pourrions ensuite décliner dans le prochain plan forêt-bois départemental à venir !

Source : Direction Economie, Emploi, Insertion <eco-insertion@ladrome.fr>

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil
départemental de la Drôme

Olivier AMRANE
Président du Conseil
départemental de
l'Ardèche

Ont le plaisir de vous annoncer la tenue des

5èmes assises Drôme-Ardèche de la filière Forêt-Bois

le vendredi 7 octobre après-midi au domaine de Valsoy (Upie - 26).

ACTE DE VANDALISME OU AGRESSION Un dépliant proposé par la Gendarmerie Nationale.
Depuis quelques années maintenant, les actes d'incivilité, de vandalisme voire même d'agression se multiplient en forêt.

Au-delà de la dénonciation publique de ces actes de malveillance faite ces derniers mois par la filière forêt bois, la Fédération et les autres acteurs directement concernés, ont œuvré auprès des ministères compétents pour que ce problème soit désormais pris en compte sérieusement par les autorités et les forces de l'ordre. Il existe un dépliant réalisé par la Gendarmerie Nationale pour lutter contre les atteintes à la filière forêt-bois.

Ce petit guide à destination des forestiers vise à vous aider à réagir au mieux en cas de vandalisme ou d'agression :

- Conseils de prévention.
- Conseils pour la sécurisation des chantiers.
- Conseils en cas d'infraction commise Il est important de signaler tous les actes de malveillance afin que les autorités prennent bien conscience de l'ampleur du problème et surtout puissent progressivement accumuler les indices et preuves permettant de confondre les auteurs.
- QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE ? POUR TOUT COMPORTEMENT, ACTE OU FAIT SUSPECT, stationnement inhabituel de véhicules, présence inhabituelle d'individus, dépôts de tracts ou de courriers menaçants, tags.
Relevez, si possible, les éléments d'identification, marque, type et immatriculation du véhicule.
- COMMENT PRÉVENIR LA COMMISSION D'INFRACTION ? VOUS SOUHAITEZ QU'UNE PATROUILLE DE GENDARMERIE PASSE RÉGULIÈREMENT SUR VOTRE CHANTIER ?
Sollicitez votre inscription au dispositif « Opération tranquillité entreprises et commerces (OTEC) » auprès de votre brigade de gendarmerie territorialement compétente. L'inscription au dispositif peut se faire quelques jours à quelques semaines avant le début d'une coupe. Les éléments recueillis seront intégrés dans la base de données de sécurité publique de la gendarmerie nationale, pour la durée du chantier. A l'issue, ces éléments feront l'objet d'une purge informatique automatique. Grâce à OTEC, les gendarmes peuvent visualiser en temps réel les chantiers signalés sur leur circonscription, sur une cartographie accessible depuis leur smartphone professionnel. Ils peuvent ainsi orienter leurs patrouilles efficacement pour détecter d'éventuels troubles.
- LORSQU'UNE INFRACTION EST COMMISE : Si vous êtes victime de dégradations (tags sur des panneaux, incendies de machines, etc.), menaces ou toute autre infraction pénale :
 - ✓ Évitez toute modification des lieux pour que les gendarmes puissent procéder à des constatations techniques.
 - ✓ Déposez plainte le plus rapidement possible afin que la gendarmerie puisse enquêter sur les faits.
 - ✓ Ne vous exposez pas inutilement.

Feux de forêt : ayons les bons réflexes !

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement.

Devenez acteur de la prévention #FeuxDeForet et diffusez les bons réflexes : ni feu ni barbecue en forêt et à ses abords, pas de cigarette en forêt !

Vérifiez si les massifs sont accessibles si vous souhaitez randonner, en vous renseignant auprès de la Préfecture ou de la Mairie, ou en allant sur le site prevention-incendie-foret.com et avec l'**appli mobile Prévention Incendie**.

Donnez l'alerte au plus vite si vous êtes témoin d'un départ de feu : en appelant le 112, le 18, ou le 114 (pour les personnes malentendantes), en essayant de localiser le feu au mieux.

"Le meilleur rempart pour adapter nos forêts aux aléas climatiques reste la gestion durable des forêts. Elle garantit la présence de professionnels sur le terrain qui observent, analysent et prennent des mesures pour aider la forêt à traverser les aléas et les incertitudes."
indique Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

L'Association FOGEFOR Auvergne Rhône Alpes organise cette formation en partenariat avec le CNPF et FRANSYLVA

Les outils numériques au service de la gestion forestière Niveau débutant Ardèche-Drôme

Inscription en ligne sur le site internet <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr> rubrique

Contact / Inscription : Stéphanie JOUMEL Association FOGEFOR / CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, 10 Allée des eaux et forêts, 63370 LEMPDES 06-19-69-37-49

Où : stephanie.joumel@cnpf.fr - Permanence les vendredis.

L'adhésion à l'association FOGEFOR Auvergne-Rhône-Alpes est de 10€ pour l'année civile, La formation est de 100€.

Les stagiaires ont à leur charge les repas et les déplacements qu'ils réalisent avec leur propre véhicule. Les stagiaires doivent avoir une assurance de responsabilité civile.

1) Formation thématique

Découvrir les outils numériques au service de la gestion forestière Lieux et horaires : Bourg les Valence, 9h-17h : Jeudi 06 octobre 2022 et Vendredi 07 octobre 2022 - NIVEAU DEBUTANT : stage destiné à ceux qui maîtrisent peu les outils numériques.

Apprendre à utiliser l'application de cartographie mobile IPHIGENIE - Sites internet GEOPORTAIL, CADASTRE.GOUV, LA FORET BOUGE.

Pré requis : avoir un smartphone ou une tablette, avoir installé l'application Iphigénie, savoir naviguer sur internet.

Intervenants : Frédérique CHAZAL, Jean-Marc LEVROLD (CRPF) Nombre de participants : 15

2) ... 3 jours d'immersion en forêt Drômoise pour découvrir le fonctionnement de la forêt, de sa gestion et de la filière forêt-bois.

Diagnostiquer une forêt (connaître les principales essences et types de sylviculture)

Se fixer des objectifs - Etablir un programme de gestion adapté.

Mettre en œuvre le programme de gestion (acquérir des notions de gestion et commercialisation)

- Comprendre l'intérêt du plan simple de gestion.

Connaître la filière forêt (acteurs et intervenants du milieu forestier)

Vendredi 09 septembre 2022, Matinée en salle : comment diagnostiquer une forêt.

Après-midi en forêt : exercice pratique pour assimiler ces éléments de diagnostic : sol, essences, peuplements, dendrométrie, sylviculture...

Vendredi 16 septembre 2022, Journée en forêt : exercices pratiques :

pour diagnostiquer une forêt et programmer sa gestion - pour apprendre à marteler une coupe de bois, estimer des volumes, la qualité des arbres et la destination des produits.

Vendredi 30 septembre 2022, Matinée en salle : Données forestières : Le contexte forestier régional et départemental. Les principaux organismes forestiers.

Des outils pour gérer : décryptage d'un compte cadastral, site la Forêtbouge.

Les documents de gestion durable. La certification forestière. Les différentes étapes d'une vente de bois.

Après-midi en forêt : Témoignage du propriétaire de la forêt, mode de gestion, Plan Simple de Gestion, organisation de la vente des bois

ADRESSES UTILES :

- **FRANSYLVA 26, Président Aubanel André.** fransylva26@gmail.com
CRPF - 145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **FRANSYLVA association Vercors (ADFVR)**
Daniel Audeyer, Les Patins- Loscence, 26420 La Chapelle en Vercors.
- **FRANSYLVA Provence, (AFDP),**
Roger Lafond, Mairie de COMPS 26220.

- **CRPF : ingénieure 07/26 ; Dominique Balay. 04 27 24 01 80.**
145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. dominique.balay@crpf.fr

- **CRPF, Frédérique CHAZAL - 04 27 24 01 80**
145 AV Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. frederique.chazal@crpf.fr

- **CRPF : Gilles Bernard, Diois, Val de Drôme, Sud Drôme.**
04 27 24 01 80. gilles.bernard@crpf.fr

- **CRPF : Alexandre PETROFF, Nord Drôme. 04 27 24 01 80**
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. alexandre.petroff@crpf.fr
- **COFORET : Valérie CHARROIN, Technicienne secteur Drôme**
Mob. : 06 73 72 42 49 - Mail : vcharroin@coforet.com
- **COFORET : Joël MONTMAYEUL ; Technicien secteur Bonnevaux – Chambaran**
Mob. : 06 85 30 52 82 - Mail : jmontmayeul@coforet.com
- **COFORET : Maxence CARRA - Gestion de Propriétés & Aménagement des Territoires**
Mob. : 06 88 39 66 99 - Mail : mcarra@coforet.com
- **EXPERTS FORESTIERS, de proximité à la Drome, liste non exhaustive !**

- **BONAIME Emmanuel – 26760 BEAUMONT LES VALENCE.**
06 77 62 72 06 e.bonaime@uef-expertise.fr
- **PARES Elise - 26190 ST JEAN ROYANS –**
Tél. 09 51 41 54 94 / 06 49 58 84 78 - Mail e.pares@foret-bois.com
- **THIEVENAZ Jean-Charles - 17, Avenue du Granier - 38240 MEYLAN**
Tél. 04 76 41 02 24 / 06 07 54 96 73 - Mail jc.thievenaz@foret-bois.com
- **LORANG Jean-René - Les Ramières - 26250 LIVRON SUR DROME**
Tél. 04 75 85 61 99 - Mail jr.lorang@foret-bois.com
- **Monneret Nicolas – Le Monteil. 07690 SAINT JULIEN DE VOCANCE**
06 75 38 41 65 – nico.monneret@wanadoo.fr
- **GESTIONNAIRES FORESTIERS :**
- **Jarjaye Jessica – le moulin 26170 VERCOIRAN**
06 82 73 24 78 jessica.perraud@laposte.net
- **Vincent Betton – La Blache 26400 Plan de Baix**
06 82 96 64 55 - v.betton@orange.fr

Renseignements, contacts, réunions d'informations, commandes groupées, échanges d'expériences, assurances Responsabilité Civile forêt, Défense juridique, Représentation des propriétaires forestiers.

Pour adhérer à une structure de la forêt privée :

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION, Le Président André AUBANEL